

Responsable de la Cellule Entretien et Maintenance (F/H/X) sous CDI

La Province de Namur recrute un.e Responsable de la Cellule Entretien et Maintenance (F/H/X) sous statut contractuel pour le Service Facilités & Aide à la Gestion – Cellule Entretien et Maintenance.

Informations générales

- Nombre de poste vacant : 1
- Entrée en fonction : Dès que possible – en fonction des disponibilités du/de la candidat.e
- Réserve de recrutement valable 5 ans
- Lieu de travail principal : Rue des Phlox, 20 à 5100 Nannine
- Contrat à durée indéterminée
- Votre candidature est attendue pour **le 21 juillet 2024 au plus tard**

Où allez-vous travailler ?

Votre service d'attache : Service Facilités & Aide à la Gestion – Cellule Entretien et Maintenance (CEM)

La CEM gère et effectue la maintenance du patrimoine immobilier provincial (cadastre, études, réalisations avec une sensibilité particulière au développement durable (environnement et gestion énergie).

Elle veille à assurer l'adaptation du patrimoine immobilier aux besoins des services et à leurs évolutions et à préserver la valeur économique et technique des bâtiments en veillant à réduire au maximum leur impact environnemental et leur consommation énergétique.

Vos missions

Vous définissez, en collaboration avec le Directeur, le Coordinateur technique et les responsables des Cellules Techniques spéciales et Architecture du service, les travaux pouvant être réalisés par l'équipe d'entretien et les travaux devant l'être par des entreprises privées moyennant bons de commande ou procédure négociée.

Vous êtes chargé de programmer, préparer, organiser la réalisation desdits travaux, en ce compris les interventions et dépannages

Vous devez diriger et gérer la Cellule Entretien et Maintenance par une contribution cohérente et coordonnée afin d'atteindre les résultats de manière optimale.

Le descriptif de fonction peut vous être fourni, sur demande, à l'adresse daccota@province.namur.be

Votre profil

- Pour le grade d'agent.e technique en chef :

- Être titulaire d'un des diplômes suivants : bachelier en électromécanique, finalité électromécanique et maintenance, bachelier en construction ou bachelier en travaux publics

- Pour le grade d'attaché.e spécifique :

- Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur industriel en matière de construction ou de travaux publics ou d'un diplôme équivalent (architecte)

- A défaut de détenir l'un de ces diplômes de bachelier ou de master, disposer d'une expérience de minimum 1 an dans une fonction similaire

- Pour les deux grades :

- La candidature des étudiant.e.s en dernière année est acceptée à la condition de fournir une attestation d'inscription et sous réserve de fournir le titre requis en fin de procédure de recrutement (pour autant que les candidat.es concerné.es disposent d'un diplôme les exemptant de l'expérience requise) ;
- Disposer d'une expérience probante dans l'organisation et le suivi de réalisation de travaux de bâtiments dans toutes les techniques et dans la gestion d'une équipe pluridisciplinaire d'ouvrier.e.s est un atout.

Remarque : Si votre diplôme a été fourni à l'étranger, vous devez fournir une attestation d'équivalence à un des diplômes requis pour ce poste délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique).

- Conditions générales d'accès : être de conduite irréprochable et jouir de ses droits civils et politiques.

La procédure de sélection

La sélection s'effectuera en deux étapes :

- **Une épreuve écrite** (éliminatoire - minimum requis 60%) évaluant le/la candidat.e sur ses connaissances en électromécanique, les différentes techniques de chauffages, l'électricité, l'entretien, la maintenance et le système HVAC, la sécurité ainsi que ses capacités managériales.
- **Une épreuve orale** (éliminatoire – minimum requis 60%) évaluant le/la candidat.e sur sa motivation, son expérience, ses capacités managériales, ses aptitudes à la fonction, ses compétences techniques liées au poste et ses connaissances de l'Institution.

Nous offrons

Contrat

- Régime de travail : Temps plein (38 heures par semaine)
- Type de contrat : Contrat à durée indéterminée
- Estimation de la rémunération : Responsable CEM - Grade d'agent.e technique en chef - Echelle D9
 - Brute mensuelle indexée (2024) avec 0 année d'ancienneté à temps plein : 3.516,41€
 - Brute mensuelle indexée (2024) avec 6 années d'ancienneté à temps plein : 4.959,22€
- Estimation de la rémunération : Responsable CEM - Grade d'attaché.e spécifique - Echelle A1SP
 - Brute mensuelle indexée (2024) avec 0 année d'ancienneté à temps plein : 3.820,30€
 - Brute mensuelle indexée (2024) avec 6 années d'ancienneté à temps plein : 4.341,26€

Une estimation de la rémunération peut être demandée à l'adresse daccota@province.namur.be

Avantages

- Octroi de chèques-repas d'une valeur de 8 euros par jour presté (1,09 euros quote-part travailleur et 6,91 euros quote-part employeur) ;
- Remboursement des frais de transports publics pour le trajet domicile-lieu de travail ;
- Assurance hospitalisation après un an d'occupation ;
- Assurance groupe (2ème pilier de pension) à hauteur de 3% du salaire brut annuel ;
- Possibilité de télétravail après la période d'écologie nécessaire ;
- Remboursement de 0,145 euro/km parcouru en vélo.

Comment postuler ?

Pour être recevable, votre dossier de candidature doit être composé des documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie du diplôme donnant accès à l'emploi.

Les candidatures doivent être adressées, par mail, à l'adresse daccota@province.namur.be ou introduites, par pli simple, au Service de Gestion des Ressources Humaines (DACCOTA), rue Henri Blès, 190C à 5000 NAMUR **pour le 21 juillet 2024 au plus tard.**

La date de dépôt des candidatures constitue un délai de rigueur et toute candidature réceptionnée au-delà ne sera pas prise en considération par le Service de Gestion des Ressources Humaines et sera déclarée irrecevable.

Pour toute question relative à cette procédure de recrutement, veuillez contacter Madame Julie TEIRLYNCK au 081/77.54.53 ou via l'adresse mail daccota@province.namur.be

Egalité des chances et diversité

La Province de Namur ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance, de handicap, etc. Nous veillons à lutter contre les discriminations et à valoriser les compétences de personnes en situation de handicap.

Pour pouvoir bénéficier d'une adaptation éventuelle dans le cadre des épreuves, veuillez prendre contact avec la Cellule en charge du recrutement à l'adresse daccota@province.namur.be